

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



97^e séance – jeudi le 12 mai 2011

Salle des comités, 2^e étage – 18h
Maison du citoyen 25 rue Laurier



Procès Verbal

Présents

M. Alain Riel, président, conseiller district de Deschênes (n° 3)
Mme Nicole Champagne, conseillère, district de Limbour (n° 9)
M. Jean-Marie Bergeron, citoyen
M. Daniel Dezainde, citoyen
M. Luc Douaire, citoyen
Mme Robin Goldstein, citoyenne
M. Guy Latreille, citoyen
M. Louis-Éric Ouellet, Commission jeunesse
Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre

Absents

Mme Mireille Apollon, conseillère district de l'Orée du Parc (n° 6)
M. Jacques Paulhus, citoyen
Mme Vanessa Normand, Vivre en Ville

Secrétaire

Mme Catherine Lorient, chargée de projets – PGMR

Ressources internes

M. Frédéric Tremblay, conseiller en environnement, SUDD
Mme Louise Lavoie, Directrice du Service de l'environnement
Mme Iblis Le Guen, coordonnatrice – politique environnementale

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

1 Mot de bienvenue

En raison de l'arrivée tardive de M. Riel, Madame Champagne souhaite la bienvenue à tous et prend la présidence de cette séance temporairement. Afin de constater les présences, Madame Champagne demande à tous les membres de se présenter autour de la table.

Mme Champagne tient à souligner deux événements récents : l'arrivée des bio-bacs dans les bâtiments municipaux ainsi que la journée de distribution de compost qui se tiendra le dimanche 15 mai prochain. Elle tient à noter que les premiers arrivés sur le boulevard de la Carrière le dimanche seront les premiers servis et que la quantité de compost est limitée.

2 Constatation des présences et ouverture de la réunion

Mme Champagne constate les présences et la réunion débute à 18h05.

3 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté avec l'ajout de quatre points dans l'item 11. Varia :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation des présences et ouverture de la réunion
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès verbal de la séance du 7 avril 2011
5. Signature du procès verbal de la séance du 7 avril 2011
6. Suivi du procès verbal de la séance du 7 avril 2011
7. Date de la prochaine assemblée : 2 juin 2011
8. Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :
 - a. *Leadership de la Ville* :
 - i. Présentation : Refonte des programmes de subvention – Fonds Vert
 - b. *Contrôler, mettre en œuvre et renforcer la réglementation*
 - i. Présentation du rapport d'étape sur le bruit
9. Période de questions citoyennes
10. Varia
 - a. Retour sur l'atelier portant sur la révision du schéma d'aménagement
 - b. Résultats Défi Climat
 - c. Corde à linge
 - d. Mise à jour relative au Plan de gestion des arbres et des boisés
11. Levée de l'assemblée

4 Approbation du procès verbal de la séance du 7 avril 2011

Le procès verbal est adopté.

5 Signature du procès verbal de la séance du 7 avril 2011

Le procès verbal sera transmis pour signature à Monsieur Riel.

6 Suivi du procès verbal de la séance du 7 avril 2011

Il n'y a aucun suivi par rapport à la dernière séance.

7 Date de la prochaine assemblée : 2 juin 2011

Mme Le Guen mentionne que le sujet qui est au calendrier pour cette prochaine séance, soit la présentation de la Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Gatineau, n'est pas encore confirmé par les responsables de l'approvisionnement, au Service des finances. La prochaine séance sera aussi la dernière séance de la commission avant les vacances d'été.

8 Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :

a. *Leadership de la Ville :*

i. **Présentation : Refonte des programmes de subvention – Fonds Vert**

Madame Le Guen présente d'abord le comité de travail qui s'est penché depuis l'année dernière, sur la révision du Fonds vert et du programme de subventions du PGMR et présente ensuite un bref historique de la création des deux enveloppes de subventions et des modes de gestion administrative spécifiques à chacune.

Le comité de travail a aussi analysé la « performance » de chacun des deux programmes ainsi que la pertinence des projets subventionnés vis-à-vis l'atteinte des objectifs environnementaux de la Ville. De plus, quelques organismes ayant bénéficié de telles subventions dans le passé ont été consultés afin de connaître leurs opinions sur les deux programmes, le processus de demande et les projets admissibles.

Mme Le Guen présente la politique de gestion et d'attribution du Fonds vert révisée. Afin de minimiser les besoins d'implication des services de la Ville et d'assurer un suivi et un contrôle efficace sur la gestion d'une telle enveloppe de subventions, le Service de l'environnement recommande que le programme de subventions du PGMR soit intégré au Fonds vert et que ce dernier soit géré par l'équipe du Service de l'environnement. Cette nouvelle enveloppe actualisée serait accessible aux organismes (organismes communautaires et organismes publics, tels les établissements scolaires) pour des projets de sensibilisation, d'organisation d'événements, en plus des projets structurants s'inscrivant clairement dans l'une ou l'autre de deux grandes orientations de la Politique environnementale de la Ville, soit l'Orientation 2. *Agir dans une perspective de développement durable* et 3. *Sensibiliser et éduquer pour stimuler le changement et l'engagement*. Les projets proposés devront s'inscrire aussi dans un ou plusieurs des sept grands thèmes de la Politique soient :

- L'eau
- L'air
- Le sol
- La biodiversité
- L'énergie
- La qualité de vie
- Les matières résiduelles

Plusieurs membres se questionnent sur la provenance et la disponibilité des montants disponibles dans cette enveloppe du Fonds vert, et la récurrence du 300 000 \$ annuellement dans ce Fonds. M. Riel confirme que ces sommes constituent des « réserves » mais qu'elles sont réaffirmées lors de chaque processus budgétaire au Conseil.

M. Tremblay demande au Service de l'environnement de vérifier l'admissibilité de certains « organismes » à un tel programme, comme les coopératives de solidarité et les écoles et de voir à déterminer peut-être un maximum de projets pouvant être subventionnés par organismes demandeur. Mme Le Guen répond que ces aspects seront vérifiés avant la mise en route du programme.

Aussi, M. Riel aimerait conserver le droit de la Ville de Gatineau d'être un demandeur de subventions au Fonds vert, tout particulièrement en cas d'achat de terrains en vue de leur protection comme pour des milieux humides ou des boisés par exemple. Plusieurs membres considèrent à tout le moins étrange et injuste face aux organismes que la Ville puisse « puiser » dans cette réserve. Il est réaffirmé par M. Riel et M. Tremblay que ces ponctions seraient de toute façon approuvées par cette commission et qu'elles ne constitueraient qu'un dernier recours financier, pour des projets imprévus et qui rencontreraient tous les mêmes objectifs du programme. La CCEDD étant la « gardienne » du Fonds vert, toutes les demandes seront donc amenées aux membres de la commission pour leur recommandation.

M. Dezainde demande à ce que la dimension de pérennité, intimement inscrite dans le développement durable, duquel a été élaborée la Politique environnementale, soit

considérée dans l'analyse et l'évaluation des projets. Cette dimension pourra en effet être considérée lors de l'évaluation des projets soumis, mais la pérennité de la disponibilité des fonds dans le Fonds vert est aussi un gage de l'engagement du conseil dans le développement durable.

Il est proposé par Monsieur Daniel Dezainde et appuyé par Monsieur Guy Latreille :

R-CCEDD-2011-05-12/01

Que cette commission recommande au conseil d'adopter la politique ENV-2011-001 de Gestion et d'utilisation du Fonds vert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b. Contrôler, mettre en œuvre et renforcer la réglementation :

i. Présentation du rapport d'étape sur le bruit

Monsieur Tremblay présente un bref historique de la réglementation concernant le bruit au Québec et à la Ville de Gatineau. La révision de la réglementation sur le bruit avait été mise au plan d'action de la Politique environnementale car c'est un sujet qui préoccupait beaucoup les citoyens et les élus. La politique environnementale prévoit donc à son plan d'action sur la quiétude et la qualité de vie, une révision de la réglementation sur le bruit qui doit être accomplie en 2010-2011.

Afin de pouvoir discuter des seuils de bruits ou de la tolérance qui sera peut-être définie, M. Tremblay donne un exposé sur les décibels, l'encadrement réglementaire actuellement en vigueur, l'aspect judiciaire des plaintes concernant le bruit dans les municipalités et les requêtes relatives au bruit reçues au 3-1-1 depuis quelques années.

Il en ressort que le bruit n'est pas un « contaminant » aux yeux de la Loi sur la qualité de l'environnement, mais que cette « nuisance » plutôt doit être pensée dans la réglementation municipale mais aussi dans le cadre d'une campagne d'éducation et de sensibilisation sur le civisme.

Des recherches ont été effectuées durant un stage d'été au Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) et ont permis de revoir la jurisprudence récente, de consulter plusieurs villes concernant leur stratégie réglementaire et de produire un échantillonnage de mesures de bruit de fond de jour (56 mesures de 30 minutes).

Il reste maintenant à procéder à des recensements acoustiques professionnels en des points clés et se doter de mesures distribuées sur 24 heures, incluant des observations sur le potentiel de réglementer plus sévèrement. Un mandat sera donc donné à des professionnels et prendra place en septembre (peu d'automobilistes en vacances, zones scolaires en vigueur, activité encore significative sur les terrasses) et sera suivi de rédactions de prototypes de règlement et de consultation à la fois des officiers responsables et de la population.

Le mandat sera présenté, avec les conclusions, devant la CCEDD à la fin de l'automne 2011; les besoins budgétaires seraient inclus au budget 2012 et la future réglementation pourrait être décrétée à l'hiver 2012.

M. Riel est satisfait de cette présentation et confirme que plusieurs citoyens sont très préoccupés par le bruit. Il se demande par contre si des consultations publiques pourraient être nécessaires à ce sujet, et M. Tremblay lui confirme qu'effectivement, des consultations sont prévues.

9 Période de questions citoyennes

Mme Lucette Santerre demande à la commission si les bâtiments municipaux de la Ville de Gatineau sont soumis aux mêmes normes de bruit que les résidences sur son territoire. On lui répond qu'en effet, le règlement sur le bruit s'applique à tous les types de propriétés et toutes les sources de bruit.

M. Gaétan Provencher du CREDDO et également représentant du groupe Action Vélo Outaouais, applaudit l'ouverture des critères d'admissibilité et l'élargissement des types de projets admissibles au Fonds vert en lien avec la présentation de la révision de ce programme. Il suggère à la Ville de faire

davantage de publicité lors de la diffusion de ce « nouveau » programme » et des appels de projets et surtout de rejoindre les organismes qui sont directement concernés afin de les informer des changements apportés au Fonds vert.

En lien avec la question du bruit, M. Provencher suggère que des mesures acoustiques soient peut-être prises ou à tout le moins considérées dans des espaces intérieurs (résidences). Les maisons plus anciennes ne sont pas bien isolées et cela pourrait expliquer la difficulté à densifier le centre-ville où le bruit est perçu comme un inconvénient majeur aux citoyens. De plus, M. Provencher suggère que des critères de conception soient imposés dans la réglementation municipale afin de garantir une plus grande qualité d'insonorisation dans les futures constructions.

Mme Santerre réitère aussi que la problématique du bruit entraîne souvent des conflits de voisinage et que cette nuisance est difficile à prouver en cas de conflit judiciaire. M. Tremblay confirme en effet que la judiciarisation d'une affaire de civisme est très difficile. Mme Le Guen annonce aussi qu'une campagne de communication portant sur l'écocivisme, dont l'objectif est de changer les comportements, est prévue cette année afin de pallier justement aux lacunes de réglementation. Un des volets à cette campagne portera sur le bruit et sur d'autres sujets environnementaux.

10 Varia

a. *Retour sur l'atelier sur la révision du schéma d'aménagement*

Madame Diane Vermette a beaucoup apprécié la journée de travail sur la révision du schéma d'aménagement tenue le 11 mai dernier sur la définition des enjeux. Elle s'interroge par contre sur la raison pour laquelle l'inventaire des gaz à effet de serre n'était pas présenté dans les documents de référence puisqu'il aurait été très pertinent lors du processus de consultation. Madame Lavoie confirme l'inventaire des GES et le plan d'action seront présentés sous peu. Malheureusement, pour des raisons administratives, la présentation au conseil de ces documents n'a pas eu lieu avant le début du processus de consultation mais est prévu bientôt. Seulement après la présentation au Conseil, les documents pourront être rendus publics. Madame Vermette réitère que le silence sur ce sujet, et l'omission même d'une mention sur la réalisation de cette activité, est dérangeant et que la perception des citoyens sur le contexte des enjeux sera ainsi faussée. Messieurs Riel et Latreille sont par contre confiants que ces documents seront intégrés dès qu'obtenus au conseil au processus de consultation et ainsi, il ne sera pas trop tard pour tenir les citoyens informés au cours de toutes les consultations.

b. *Résultats Défi climat*

Mme Vermette invite M. Jonathan Weltell du CREDDO afin qu'il présente les résultats de Défi Climat. Cette année, le défi étant mieux connu du public, le nombre d'organismes participant ainsi que les inscriptions et engagements ont augmenté depuis l'année dernière en Outaouais. Au total cette année, c'est plus de 1450 tonnes de CO₂eq qui ont été évitées grâce aux engagements des personnes au défi.

c. *Cordes à linge*

M. Dezainde demande si un règlement existe interdisant les cordes à linge à Gatineau. Il aimerait pouvoir faire la promotion de ce mode de séchage qui ne consomme pas d'énergie. Peut-être y a-t-il lieu de modifier la réglementation afin de permettre l'installation de corde à linge sur tout le territoire de la ville, advenant qu'il y ait interdiction. M Tremblay vérifiera l'état de la réglementation à ce sujet, au règlement de zonage.

d. *Mise à jour relative au Plan de gestion des arbres et des boisés (PGAB)*

Mme Le Guen informe les membres qu'une consultation publique est prévue en juin pour le projet de Plan de gestion des arbres et des boisés. Les orientations ainsi que les objectifs du plan y seront présentés et les commentaires seront reçus à ce moment-là.

11 Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée, proposée par M. Dezainde et appuyée par M. Bergeron, est faite à 20h15.